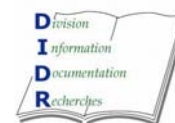


2 décembre 2011



Le procès des instigateurs de la « bataille des chameaux » le 2 février 2011

Avertissement

Ce document a été élaboré par l'Ofpra en vue de fournir des informations aux agents chargés du traitement des demandes de protection internationale. Il ne prétend pas faire le traitement exhaustif de la problématique, ni apporter de preuves concluantes quant au fondement d'une demande de protection internationale particulière. Il ne doit pas être considéré comme une position officielle de l'Ofpra ou des autorités françaises.

Ce document, rédigé conformément aux lignes directrices communes à l'Union européenne pour le traitement de l'information sur le pays d'origine (avril 2008)

[cf. http://www.ofpra.gouv.fr/documents/Lignes_directrices_UE.pdf], se fonde principalement sur des renseignements puisés dans des sources qui sont à la disposition du public.

Toutes les sources utilisées sont référencées. Elles ont été sélectionnées avec un souci constant de recouper les informations.

Le fait qu'un événement, une personne ou une organisation déterminée ne soit pas mentionné(e) dans la présente production ne préjuge pas de son inexistence.

La reproduction ou diffusion du document n'est pas autorisée, à l'exception d'un usage personnel, sauf accord de l'Ofpra en vertu de l'article L. 335-3 du code de la propriété intellectuelle.

1. La « Bataille des chameaux » (2 février 2011)

Brève chronologie des événements de janvier-février 2011¹

25 janvier : inspirés par l'exemple tunisien, quelques milliers de jeunes Egyptiens manifestent place Tahrir au Caire pour des réformes politiques et sociales, après un appel lancé par le biais de Facebook. Ils vont, à partir de cette date, occuper la place Tahrir et réclamer la démission du président Hosni Moubarak.

29 janvier: sous la pression de la rue, Hosni Moubarak nomme le lieutenant-général Omar Souleimane, responsable des services secrets, au poste de vice-président, une première depuis le début de son "règne".

30 janvier: l'ex-directeur de l'Agence internationale de l'énergie atomique, Mohamed El-Baradei, prend la tête de la Coalition nationale pour le changement, un rassemblement hétéroclite qui tente de donner un visage politique à la révolte populaire.

31 janvier: l'armée déclare que les revendications du peuple sont légitimes. Elle s'engage également à ne pas faire usage de la force.

1er février : le président égyptien annonce qu'il ne sera pas candidat à la présidentielle de septembre, dans un discours officiel retransmis à la télévision nationale.

2 février : de violents heurts éclatent au Caire, quand des miliciens pro-Moubarak sont envoyés sur la place Tahrir pour déloger les manifestants anti-Moubarak.

6 février : l'opposition et des personnalités indépendantes conviennent, avec le vice-président Omar Souleimane, de créer un comité pour préparer des amendements à la Constitution d'ici la première semaine de mars.

8 février : alors que la contestation semblait s'essouffler, la libération, la veille, du cyberactiviste Wael Ghonim lui donne un nouveau souffle. Les manifestants de la place Tahrir sont plus nombreux que jamais.

10 février : alors que la révolte s'étend, et que des mouvements de grève se multiplient, notamment à Port-Saïd et à Suez, le chef de l'Etat annonce qu'il transfère ses pouvoirs au vice-président.

11 février : Hosni Moubarak, à la tête de l'Egypte depuis près de 30 ans, démissionne et remet le pouvoir à l'armée.

Trois semaines de contestation, menée par des milliers de manifestants rassemblés sur la place Tahrir (place de la Libération) au centre du Caire en janvier-février 2011, ont contraint, le 11 février 2011, le Président Moubarak à quitter le pouvoir qu'il occupait depuis 30 ans.

Depuis le 25 janvier 2011, les manifestants anti-Moubarak campent place Tahrir chaque nuit malgré le couvre-feu et les manifestations contre le pouvoir ne cesseront pas jusqu'au 11 février².

Durant cette période, ce soulèvement, a fait, de source officielle, 846 morts et 6 467 blessés³.

¹ AFP/L'Express, « La chute d'Hosni Moubarak en dix dates », 11/02/2011.

² AFP, « Trois morts, plus de 600 blessés dans des heurts entre pro et anti-Moubarak », 02/02/2011, [BDD Pressed]

³ Daily News Egypt, « Fact finding mission says 846 dead and 6,467 injured in Egypt's uprising », 19/04/2011.

L'événement dit la "bataille des chameaux"⁴ se produit dans l'après-midi du 2 février 2011. Dans la matinée de ce jour, une manifestation regroupant des partisans d'H. Moubarak, est organisée près de la place Tahrir. L'après-midi, les manifestants de la place Tahrir sont attaqués par des hommes de main munis de bâtons et de barres de fer. Une violente attaque est également lancée à l'encontre des manifestants de la place Tahrir par des hommes montés sur des chevaux et des chameaux, armés notamment d'épées, d'armes à feu et de cocktails Molotov. De véritables batailles rangées ont lieu, mais les manifestants conservent le contrôle de la place. Plusieurs attaquants montés à cheval ou à dos de chameaux, rapidement encerclés par la foule, sont désarçonnés et capturés par les manifestants. L'attaque a été retransmise en direct à travers le monde sur les ondes d'Al-Jazira, qui sera peu après interdite sur le territoire égyptien⁵.

Interviewés par la presse égyptienne quelques jours après les événements, certains attaquants nient avoir été payés par les partisans de H. Moubarak pour attaquer les manifestants de la place Tahrir. Ils affirment ne pas être des voyous mais seulement des hommes honnêtes, propriétaires de chevaux ou de chameaux, qui défendent leurs emplois. Ils auraient agi ainsi car les manifestations ont fait fuir les touristes, notamment aux abords des Pyramides. Ils n'avaient donc plus de quoi nourrir leurs animaux qui constituent leur gagne-pain. Ils voulaient que les manifestations cessent afin que les touristes reviennent⁶.

2. Les différentes Commissions d'enquête sur les événements de janvier-février 2011

Remarque préalable concernant les différentes Commissions d'enquête sur les événements de janvier-février 2011

Les informations recueillies parmi les sources consultées concernant les différentes commissions d'enquête sur les événements de janvier-février 2011, et notamment leur nombre, ne sont pas toujours très claires. Les références à ces commissions, et tout particulièrement leurs intitulés, n'y sont en effet pas toujours très explicites. Deux commissions d'enquête concernant les événements de janvier-février ont été conduites de février à juillet 2011. Elles sont évoquées par la quasi-totalité des sources. L'existence d'une 3^{ème} commission, qui aurait été dirigée par Mohamed Fayege, est seulement mentionnée par quelques sources.

Sont cités dans les sources consultées :

- un Comité d'enquête mis en place par le Conseil National des Droits de l'Homme (NCHR), dirigée par le juge Adel Qoura (Koura) ou par le juge Omar Marwan (selon les sources) qui a rendu son rapport le 19 avril 2011. Il a un rôle consultatif et ne peut prononcer d'inculpations.
- une Commission d'enquête⁷ diligentée par le Bureau du Procureur général (ministère de la Justice), et conduite par Mahmoud El-Sabrouh. Le 7 juillet 2011, celui-ci défèrera devant la justice 25 personnalités politiques de l'ancien régime.
- une troisième commission également formée par le (NCHR), mais dirigée par Mohamed Fayege, qui aurait rendu son rapport le 23 mars 2011.

⁴ En anglais *Battle of the Camel*.

⁵ *Xinhua* (Le Caire) « L'Égypte poursuit 25 personnalités de l'ancien régime pour la "bataille des chameaux" », 07/07/2011 ; *AFP (Libération)*, « L'attaque de chameaux place Tahrir? Une idée du président du Sénat égyptien », 14/07/2011.

⁶ *The Telegraph*, « Egypt protests: camel and horse riders who invaded Tahrir Square say they are 'good men' », 05/02/2011.

⁷ Appelée également *Judicial Investigation Commission* ou *Judicial Investigation Committee*.

2.1. Le Comité d'enquête sur la répression du soulèvement de janvier-février 2011 du Conseil National des Droits de l'Homme

Sous la pression des opinions publiques égyptienne et internationale, un Comité d'enquête désigné par des sources comme « officiel »⁸ est mis en place en février 2011 par le Conseil national des droits de l'Homme/*National Council for Human Rights (NCHR)*⁹ durant le dernier gouvernement Moubarak conduit par Ahmad Chafiq, pour faire la lumière sur ces événements¹⁰. Il doit rédiger « *un rapport officiel basé sur l'analyse des témoignages et des preuves relatives aux affrontements entre policiers et manifestants au cours de la période comprise entre le 25 janvier et le 11 février. Ce rapport sera ensuite envoyé au procureur général en vue de l'ouverture d'un procès judiciaire* »¹¹.

Le Conseil national des droits de l'Homme/ National Council for Human Rights (NCHR)

Créé en 2003, le *National Council for Human Rights (NCHR)* dépend de la Choura (Haute Assemblée/*Upper House of Parliament*). Sa mission est de surveiller les pratiques en matière de droits de l'homme en Egypte et de recevoir les plaintes des citoyens en matière de violations des droits de l'homme¹². Il est présidé par l'ancien secrétaire général des Nations unies, Boutros Boutros-Ghali.

Le NCHR a fait l'objet de critiques de la part de défenseurs des droits de l'homme, quant à son efficacité réelle, au vu notamment de ses moyens d'investigation limités et de l'emprise exercée par le pouvoir par le biais de membres du NDP, appartenant au NCHR .

Le Comité d'enquête est dirigé par le juge Adel Oura/Koura¹³, ancien président de la Cour de cassation, et comprend quatre autres membres dont Mohamad Amin Al-Mahdi, ancien président du Conseil d'Etat, Iskandar Ghattas, ancien ministre adjoint de la Justice, Mohamad Badran, professeur de droit à l'Université du Caire, et Nagwa Khalil, présidente du Conseil national de recherches sociales et criminologiques. Tous sont volontaires. Ils se sont engagés à communiquer au procureur général des éléments de preuve dès qu'ils les auront obtenus sans attendre l'élaboration du rapport final¹⁴. Celui-ci sera publié le 19 mars 2011 et remis au ministre de la Justice, Mohamed al-Guindi et au procureur général, Abdel Meguid Mahmoud.

Dans l'attaque du 2 février, le rapport final du Comité d'enquête précité met en cause l'ancien Président Moubarak, son ancien ministre de l'Intérieur, Habib Al-Adly, sans lequel l'ordre de tirer sur les manifestants n'aurait pu être donné selon de hauts responsables de la Sécurité, ainsi que des membres du Parti national démocratique/*National*

⁸ Il est également désigné par d'autres sources anglaises sous des intitulés tels que *Independant Fact-Finding Committee* ou *Official Fact-Finding Mission* ou encore *Fact-Finding Commission on Egypt' January 25 Revolution*.

⁹ En français/ en anglais. Il est présidé par l'ancien secrétaire général des Nations unies, Boutros Boutros-Ghali.

¹⁰ *Daily News Egypt*, « Fact finding mission says 846 dead and 6,467 injured in Egypt's uprising », 19/04/2011.

¹¹ *Al-Ahram Hebdo*, N° 861, « Commission d'enquête : une investigation nécessaire », 09-15/03/2011.

¹² US Department of State, *Country report on Human Rights practices for 2008*, 12/2010,

¹³ Autre orthographe rencontrée pour son nom.

¹⁴ *Ahram Online*, « Fact-finding committee releases report on the January 25 Revolution », 19/04/2011, *Al-Ahram Hebdo*, N° 861 « Commission d'enquête: une investigation nécessaire », *op. cit.* *Daily News*, « Fact finding committee accuses Mubarak, Al-Adly of killing protestors », 23/03/2011.

Democratic Party (PND/NDP)¹⁵, parti au pouvoir à l'époque et qui sera dissous en avril 2011. Le PND aurait constitué une véritable milice regroupant des hommes de main. Interrogés par des médias égyptiens, notamment par *Al Masry Al Ayoum et Daily News Egypt*¹⁶, certains de ces assaillants capturés par la foule ont reconnu avoir été payés par des parlementaires du PND, pour faire venir de leur circonscription des hommes de main. Ils ont également affirmé que des armes à feu leur avaient été remises. Leur objectif était de disperser par tous les moyens les manifestants, et d'en blesser ou d'en tuer le plus grand nombre, mais aussi de semer le désordre et d'accroître l'instabilité. Plusieurs assaillants capturés par la foule portaient aussi des cartes de police¹⁷.

L'armée n'est pas intervenue lors de l'attaque malgré la disproportion du rapport de forces entre attaquants et manifestants¹⁸. Ces derniers n'étaient en effet pas armés, car, pour éviter les provocations, ils avaient institué un contrôle strict à l'entrée de la place Tahrir pour vérifier qu'aucune arme n'y était introduite.

Le rapport du Comité d'enquête mentionne plusieurs témoignages¹⁹, selon lesquels des assaillants ont tiré sur des manifestants. Des médecins ont déclaré que 1 257 manifestants avaient été soignés le 2 février pour diverses blessures, dont certaines par balles, dans l'Unité de soins intensifs de l'hôpital Kasr El Aini. La Commission d'enquête a confirmé avoir reçu des témoignages selon lesquels des « snippers », juchés sur le toit d'immeubles surplombant la place, avaient utilisé des fusils à laser à l'encontre des manifestants²⁰.

Trois personnes sont tuées, et une centaine d'autres blessées²¹.

La « bataille des chameaux » du 2 février 2011, l'une des journées les plus violentes du soulèvement, a constitué un tournant dans les manifestations contre l'ancien régime. La violence de la répression menée ce jour là conduit de nombreuses personnes à rejoindre le camp des anti-Moubarak²².

2.2. La Commission d'investigation judiciaire du Bureau du Procureur général (ministère de la Justice)

Devant les protestations de nombreux Egyptiens contre la lenteur de la justice et l'impunité dont continuent de bénéficier les auteurs de la répression conduite en janvier-février 2011, une seconde Commission d'enquête est mise en place par le nouveau pouvoir, notamment pour enquêter sur la répression menée à l'encontre des manifestants, le 2 février. La Commission d'investigation judiciaire/*Judicial Investigation Commission*²³, diligentée par le bureau du Procureur général (ministère de la Justice), Abdel Meguid Mahmoud, est dirigée par le conseiller Mahmoud El-Sabrouh/El-Sabroute²⁴. La date exacte d'installation de cette Commission n'a pu être trouvée parmi les sources consultées, toutefois, elle est mentionnée dans plusieurs articles dès fin mai 2011 au

¹⁵ En français/ en anglais.

¹⁶ International Federation for Human Rights, *The Price of Hope : Human Rights Abuses During the Egyptian Revolution*, 17/05/2011.

¹⁷ International Federation for Human Rights, *The Price of Hope : Human Rights Abuses During the Egyptian Revolution*, 17/05/2011.

¹⁸ *Ibid.*

¹⁹ International Federation for Human Rights, *op. cit.*

²⁰ *Le Monde*, « Egypte : les instigateurs de la "bataille des chameaux" traduits en justice », 07.07.11.

²¹ *Ibid.*

²² *AlMasry AlYoum*, « 'Battle of the Camel' trial begins with a ban on broadcasts, lawyers barred from court », 11/09/2011.

²³ En français/ en anglais.

²⁴ *Le Progrès égyptien*, « Le procès de "La bataille des chameaux" devant la Cour pénale 20 août », 21/07/2011 ; *Le Progrès égyptien*, « Document détaillé sur "la bataille des chameaux" remis au procureur général », 14/07/2011.

sujet de l'incarcération prononcée par le conseiller Mahmoud El-Sabrouf de personnalités impliquées dans la répression du 2 février²⁵.

3. Le procès

3.1. Les accusés

Il ressort des premiers éléments de cette enquête menée par le *Judicial Investigation Commission* que la répression menée à l'encontre des manifestants le 2 février aurait été principalement commanditée par des « figures éminentes de l'ancien régime », parmi lesquelles Ahmed Fathy Sorour/Fathi Serour²⁶, ex-président de l'Assemblée populaire (Chambre basse) et Safouat El-Chérif (Safwat el-Sherief), ex-président du Conseil de la Choura (Chambre haute) et secrétaire-général du PND, parti au pouvoir à l'époque des faits et lequel a été dissous depuis²⁷.

Safouat El-Chérif aurait notamment contacté des parlementaires, des membres et des financiers du parti national démocratique (PND)²⁸, pour qu'ils engagent des hommes de main pour briser la contestation et disperser les manifestants par la force²⁹.

Peu après le début de l'enquête, le président de la Commission, Mahmoud El-Sabrouf, ordonne l'incarcération de plusieurs de ces personnalités en attendant la fin des investigations³⁰. L'avocat Mortada Mansour est ainsi incarcéré début avril sur la base des premiers éléments de l'enquête. Il sera libéré fin avril par décision de la Cour pénale³¹. Fin mai, l'ex-député Talaat Al-Qawwas est incarcéré pour 15 jours. Ahmed Fathy Sorour (voir *infra*), les ex-membres du parlement Magued El Cherbini et Ihab El Omda, et l'ex-chef de la Fédération générale des syndicats d'Egypte, Hussein Megawer, déjà détenus dans le cadre de l'enquête, voient leur détention prolongée de 15 jours³².

La Commission d'enquête défère le 7 juillet 2011 vingt-cinq personnes devant la justice pour avoir organisé cette charge à dos de chameaux contre les manifestants anti-gouvernementaux et incité au meurtre de ces derniers³³. Parmi les accusés figurent plusieurs proches de l'ancien président³⁴, dont :

- Ahmed Fathy Sorour, ex-président de l'Assemblée populaire (Chambre basse)
- Safouat El-Chérif (Safwat el-Sherief), ex-président du Conseil de la Choura (Chambre haute) et secrétaire-général du parti national démocratique (PND) au pouvoir à l'époque des faits et dissous depuis.

²⁵ *Le Progrès égyptien*, « Sorour en détention prolongée de 15 jours », 30/05/2011.

²⁶ Autre orthographe rencontrée.

²⁷ Dissous en avril 2011. *Ahram Online*, « Bosses, enforcers and thugs in Egypt's Battle of the Camel to see harsh retribution », 19/04/2011 ; *Xinhua*, « L'Égypte poursuit 25 personnalités de l'ancien régime pour la "bataille des chameaux" », 07/07/2011.

²⁸ *Deutsche Presse-Agentur/DPA*, « Last head of Mubarak's ruling party dies », 20/11/2011, [BDD Lexis Nexis].

²⁹ *Al-Jazeera*, « Egypt speaker 'plotted battle of the camel' », 14/07/2011.

³⁰ *Ahram Online*, « Bosses, enforcers and thugs in Egypt's Battle of the Camel to see harsh retribution », 19/04/2011

³¹ *Secrets 7 Days*, « Release Murtada Mansour for the second time », 28/04/2011.

³² *Le Progrès égyptien*, « Sorour en détention prolongée de 15 jours », 30/05/2011, [BDD Lexis Nexis].

³³ *Le Progrès égyptien*, « Le procès de "La bataille des chameaux" devant la Cour pénale 20 août », 21/07/2011.

³⁴ *Le Monde*, « Egypte : les instigateurs de la "bataille des chameaux" traduits en justice », 07/07/2011.

La liste des personnes déférées devant la Cour pénale du Caire comprend également un groupe d'hommes d'affaires, de membres du Parlement et de dirigeants éminents du PND³⁵, à savoir :

- Magued El-Cherbini,
- Mohamed El-Ghamrawi
- Mohamed Aboul Enein (ancien président du Comité industrie de l'Assemblée populaire)
- Abdel Nasser El-Gabri
- Youssef Hindawi Khattab/ Youssef Abdel Latif Hendawy³⁶
- Chérif Wali
- Walid Diaeddine/ Walid Daa El-Din³⁷
- Mortada Mansour
- Son fils Ahmed
- Aïcha Abdel Hadi (ancienne ministre de la Main-d'œuvre)
- Zakariya Azmi, ex-président de l'Union des syndicats ouvriers
- Hussein Megawer/Huseein Megaweer³⁸
- Ibrahim Kamel, homme d'affaires
- Ragab Héral Hemeida/ Ragab Hilal³⁹
- Talaat El-Qawass/ Talaat El-Kawas⁴⁰
- Ihab El-Omda
- Mohamed Oda/Mohamed Ouda⁴¹
- Ahmed Shiha
- Hassan El-Tunsi
- Ali Radwan
- Saïd Abdel Khalek
- Wahid Salah
- Hossam El-Din Ali.

Le Conseiller qui préside la Commission remet mi-juillet au Procureur général, le conseiller Abdel Méguid Mahmoud, un dossier comprenant « *la liste complète des preuves, les témoignages de 87 témoins et de 29 remarques des conseillers d'enquête prouvant les accusations des impliqués. Outre un nombre de rapports techniques, des photos, des CD comportant des prises de vues des crimes de meurtre des manifestants et l'agression contre eux* »⁴².

Le président de la Cour d'appel du Caire, le conseiller El-Sayed Abdel Aziz Omar, fixe au 20 août 2011, la tenue devant la Cour pénale du Caire de la première séance du procès des auteurs présumés de cette agression contre les manifestants, procès dit de la « Bataille des chameaux » et qui a été référencé sur le plan judiciaire comme suit :

³⁵ « Un procès à rebondissements », *Al-Ahram Hebdo*, N° 892, 12-18/10/2011 ; « Document détaillé sur "la bataille des chameaux" remis au procureur général », *Le Progrès égyptien*, 14/07/2011 ; « Sorour, El-Sherif and Mansour referred to a criminal court for "Battle of the Camel" », *Ahram Online*, 07/07/2011 ; « El-Sherif, Sorour deny involvement in 'Camel Battle' », *Daily News Egypt* [Lexis Nexis], 11/09/2011.

³⁶ Autre orthographe rencontrée.

³⁷ *Ibid.*

³⁸ *Ibid.*

³⁹ *Ibid.*

⁴⁰ *Ibid.*

⁴¹ *Ibid.*

⁴² *Le Progrès égyptien*, « Document détaillé sur "la bataille des chameaux" remis au procureur général », 14/07/2011.

« *Cairo Criminal Court, Department 10 Criminal, South Cairo, Case No. 2506 of the 2011 Criminal of Qasr Al- Nile* »⁴³. Elle est finalement repoussée au 11 septembre 2011. Le procès est présidé par le conseiller, Moustafa Hassan Abdallah⁴⁴.

3.2. Un procès émaillé d'incidents, de suspensions de séances et d'ajournements

Des incidents se produiront durant tout le procès. Les 22 accusés présents plaident non coupables. Trois sont jugés par contumace⁴⁵.

Dès le **11 septembre 2011**, jour de la première séance, des incidents éclatent entre les partisans du prévenu Ahmed Fathy Sorour et des familles de victimes des violences du 2 février⁴⁶. Une bousculade intervient également ce même jour entre les avocats des prévenus et la police lorsque ceux-ci tentent d'entrer de force dans la salle d'audience. Une douzaine d'entre eux y parviendront alors que seule une poignée d'avocats des plaignants pourra faire de même. Le président de la Cour pénale, Moustafa Hassan Abdallah, décide alors de mettre fin à la diffusion télévisée des audiences du procès de la « bataille des chameaux », pour répondre à la demande de l'un des avocats des prévenus, qui a invoqué le respect des droits de l'homme et pour préserver le bon déroulement du procès. Les audiences se poursuivront donc à huis-clos⁴⁷.

L'arrêt de la retransmission du procès est sévèrement critiqué par les organisations de défense des droits de l'Homme. "Cela prouve une volonté d'imposer des restrictions aux medias et de limiter l'accès à l'information du public", déclare Gamal Eid, directeur de l'organisation *Arab Network for Human Rights Information*. Il ajoute que son association fera appel de cette décision devant la justice administrative⁴⁸. Ahmed Ragheb, directeur du *Hisham Mubarak Law Center*, qui représente plusieurs victimes de l'attaque du 2 février, met, quant à lui, en cause l'impartialité du président de la Cour, assurant que ce dernier avait, par le passé, prononcé des jugements cléments à l'encontre de membres de l'ancien parti au pouvoir. Il annonce qu'un dessaisissement du juge pourrait être demandé en raison de son allégeance à l'ancien régime⁴⁹.

3.3. Les témoins

3.3.1. L'attitude agressive à l'égard des témoins de l'un des prévenus, Mortada Mansour

Les auditions des témoins reprennent le 13 septembre 2011.

Les 13 et 14 septembre 2011, la Cour entend plusieurs témoins à charge ainsi que des témoins de la défense⁵⁰. L'un des prévenus, Mortada Mansour, avocat et personnalité

⁴³ *Le Progrès égyptien*, « Le procès de "La bataille des chameaux" devant la Cour pénale 20 août », 21/07/2011.

⁴⁴ *Le Progrès égyptien*, « Les accusés dans la bataille des chameaux jugés le 11 septembre », 27/07/2011 ; « El-Sherif, Sorour deny involvement in 'Camel Battle' », *Daily News Egypt* [Lexis Nexis], 11/09/2011.

⁴⁵ *Al Arabiya And Agencies*, « Egypt bans TV coverage of 'camel battle' trials, military ruler's testimony postponed », 11/09/2011; *Ahram Online*, « Mubarak regime bosses in the dock as Battle of the Camel trial opens », 11/09/2011.

⁴⁶ *Ahram Online*, « Mubarak regime bosses in the dock as Battle of the Camel trial opens », 11/09/2011.

⁴⁷ *Le Progrès égyptien* (quotidien francophone égyptien), « Report des témoignages de Tantaoui et d'Annan aux 24 et 25 septembre », 12/09/2011; *Al-Jazeera*, « Trial begins over Egypt's 'camel battle' », 11/09/2011 ; « Egypt bans TV coverage of 'camel battle' trials, military ruler's testimony postponed », *op. cit.*

⁴⁸ *Almasry Alyoum*, « 'Battle of the Camel' trial begins with a ban on broadcasts, lawyers barred from court », 11/09/2011.

⁴⁹ *Ibid.*

⁵⁰ *Daily News Egypt*, « Defense lawyers say evidence weak in 'Camel Battle' trial », 15/09/2011

très controversée⁵¹, se montrera particulièrement vindicatif vis-à-vis des témoins de l'accusation.

Mortada Mansour, une personnalité très controversée

Ancien député et ex-président du club de football Zamalek, il est notamment connu pour son attitude agressive à l'encontre de ses adversaires que ce soit dans les domaines politique ou sportif. Suspendu de la présidence de son club de football pour attitude injurieuse à l'égard des adversaires de son équipe, il avait porté l'affaire en justice et obtenu gain de cause avant que la Haute Cour administrative n'annule cette décision. Il avait alors accusé les magistrats de cette instance de corruption. Il est condamné en mai 2007 à 3 ans de prison pour avoir "proféré des insultes contre des magistrats de la Haute Cour administrative"⁵². Un député de l'opposition, Ayman Nour, chef du parti de l'opposition Al-Ghad, l'accuse aussi en septembre 2007, alors qu'ils sont tous deux détenus à la prison Tohra, d'avoir proféré des menaces de mort à son encontre. Ayman Nour a par la suite retiré sa plainte. M. Mansour sera libéré fin 2007⁵³.

M. Mansour est condamné en avril 2011 à 15 jours de prison sur la base des premières investigations de la Commission d'enquête et notamment de plusieurs témoignages pour sa participation à la répression du 2 février 2011. Il est détenu jusqu'à la fin de l'investigation sur les événements du 2 février à la prison de Tohra, où sont également emprisonnés le Président Moubarak et des personnalités importantes de l'ancien régime⁵⁴. M. Mansour est libéré le 27 avril 2011 sur décision de la Cour pénale⁵⁵.

Le 13 septembre 2011, la Cour entend deux témoins de la défense et deux témoins à charge. Les témoins de la défense, Kamel Atris et Sami Abdel Salam Hafez, faisant partie tous deux des attaquants à cheval de la place Tahrir, soutiennent qu'eux-mêmes et d'autres assaillants sont entrés par erreur sur la place Tahrir, sans savoir où ils se trouvaient. Ils voulaient à l'origine manifester pacifiquement contre Zahi Hawas, le ministre des Antiquités, et réclamer sa démission car celui-ci menaçait, selon eux, leur activité touristique autour des Pyramides. Ils souhaitaient aussi apporter leur soutien au Président Moubarak après son discours du 1^{er} février.

La manifestation contre Hawas aurait débuté dans la rue Al-Haram, puis, emmenée par un ancien parlementaire, Abdel Nasser El-Gabri (également prévenu dans le procès de la « Bataille des chameaux », il décèdera d'un cancer fin septembre⁵⁶), elle aurait rejoint des personnalités sportives et des acteurs connus pour être des partisans de Moubarak, devant la mosquée Mostafa Mahmoud. Les deux témoins déclarent s'être finalement retrouvés avec d'autres manifestants pro-Moubarak par hasard place Tahrir, lieu qu'ils ne connaissaient pas auparavant. Ils affirment qu'ils n'ont pas été payés pour attaquer les manifestants et qu'ils n'étaient pas armés. Ils se seraient seulement servis des sticks utilisés pour diriger leurs montures, pour écarter les manifestants qui les attaquaient⁵⁷.

Deux témoins de l'accusation, Safwat Hegazy, membre des "Frères musulmans" et Ahmed Abdel Salam Galal, l'un des manifestants de la place Tahrir, sont ensuite entendus. Le premier affirme que l'attaque du 2 février était préméditée. Il en donne pour preuve le fait qu'il a reçu, le matin de l'attaque, un appel téléphonique anonyme d'un homme d'affaires qui lui a affirmé avoir reçu l'ordre de personnalités importantes du parti au pouvoir (PDN) d'amener tous ses employés place Tahrir pour attaquer les manifestants.

⁵¹ *Ahram Online*, « Infamous lawyer, Mortada Mansour, sentenced to 15 days in prison », 13/04/2011.

⁵² *AFP*, « L'ex président du Zamalek en prison », 21/07/2007.

⁵³ *The Daily News Egypt*, « Ayman Nour retracts complaints against Mortada Mansour », 18/10/2007.

⁵⁴ *Ahram Online*, « Infamous lawyer, Mortada Mansour, sentenced to 15 days in prison », *op. cit.*

⁵⁵ *Secrets 7 Days*, « Release Murtada Mansour for the second time », 28/04/2011.

⁵⁶ *Daily News Egypt*, « Mortada Mansour demands 'Camel Battle' judge step down », 09/10/2011.

⁵⁷ *Daily News Egypt*, « Horses and camels entered Tahrir Square by mistake, say witnesses », 13/09/2011.

Safwat Hegazy affirme également que certains attaquants arrêtés ont déclaré avoir été payés par des personnes liées à l'ex-président de l'Assemblée populaire, Fathi Sorour, à l'homme d'affaires, Mohamed Aboul Enein, et à l'ancien parlementaire, Ragab Belal Hemeida. Il ajoute que les manifestants ont photographié les documents d'identité de certains des assaillants capturés qui prouvent clairement que ceux-ci appartenaient au ministère de l'Intérieur⁵⁸. L'avocat de l'un des prévenus demande au témoin d'apporter des preuves irréfutables de sa présence place Tahrir. Safwat Hegazy refuse de répondre en menaçant l'avocat de le poursuivre en justice pour l'avoir accusé de faux témoignage.

Une joute verbale oppose le juge et l'un des prévenus, lorsque Mortada Mansour, interrompt les débats et demande à se défendre lui-même. Le juge lui rétorque que lui seul est habilité à diriger les débats⁵⁹.

Le 14 septembre 2011, Mortada Mansour accuse l'un des témoins à charge, Abdel Rehim Abbas Ibrahim, qui affirme l'avoir vu place Tahrir le 2 février avec des partisans de Moubarak, de ne pas être un manifestant mais en fait un sympathisant d'Abdel Rahman Barak, qui était son adversaire lors des élections législatives de 2010 et un ancien membre du NDP. M. Mansour affirme détenir des preuves de ses dires. Il avait déjà accusé le témoin avant le début du procès par voie de presse de s'être rendu coupable d'escroquerie et de voies de fait sur un officier de police. Lors de son audition, le témoin nie avoir eu des différends avec M. Mansour auparavant. Le Président de la Cour n'autorise pas les avocats de celui-ci à l'interroger sur ce point⁶⁰.

Selon l'organe de presse égyptien *Youm7*⁶¹, un témoin de l'accusation (dont l'identité n'est pas précisée), qui a déclaré avoir vu M. Mansour encourager des hommes de main à attaquer les manifestants, est attaqué après sa sortie de la salle d'audience par les avocats de l'intéressé. Les forces de sécurité doivent intervenir pour mettre fin à l'altercation et retiennent le témoin et les avocats.

Ce même jour, deux autres témoins, qui se trouvaient ensemble près de la place Tahrir, Mohamed Ali Shoubagy /Aly Soliman El-Shorbagy⁶² et Mohamed Abdel Hameed, témoignent également à charge contre Mortada Mansour. Les avocats de M. Mansour récusent le témoignage de Mohamed Ali Shoubagy mais la Cour l'autorise finalement à apporter son témoignage. Il déclare vivre place Tahrir et affirme avoir vu M. Mansour dans une jeep avec d'autres personnes, encourager des voyous à lancer des pierres et des cocktails Molotov sur les manifestants. Mohamed Ali Shoubagy indique avoir été rejoint par un ami, Mohamed Abdel Hameed, qui témoignera également contre M. Mansour⁶³. Lors de l'audition de Mohamed Ali Shoubagy, M. Mansour s'emporte violemment et accuse le témoin de parjure. Le Président de la Cour prend alors la décision d'expulser M. Mansour de la salle d'audience. Il avait déjà été rappelé à l'ordre à plusieurs reprises par le Président de la Cour en raison de ses fréquentes interruptions lors de l'audition des témoins⁶⁴.

Les avocats de l'accusation demandent, quant à eux, l'audition de personnalités politiques dont ils affirment qu'elles sont impliquées dans la répression du 2 février : l'ancien Premier ministre, Ahmed Shafiq, l'ancien et l'actuel ministre de l'Intérieur, Mahmoud Wagdy et Mansour El-Essawy ainsi que les deux fils d'Hosni Moubarak, Gamal et Alaa. Le président déchu ainsi que ses deux fils sont en effet jugés dans un procès

⁵⁸ *Ibid.*

⁵⁹ *Ibid.*

⁶⁰ *Youm7*, « Highlights from Battle of Camel's third session », 14/09/2011; *Daily News Egypt*, « Defense lawyers say evidence weak in 'Camel Battle' trial », 15/09/2011.

⁶¹ *Youm7*, « Highlights from Battle of Camel's third session », 14/09/2011.

⁶² Autre orthographe rencontrée.

⁶³ *Mena* (agence de presse égyptienne), « Egypte : jugement des accusés de la bataille des chameaux », 08/10/2011 ; *Daily News Egypt*, « Defense lawyers say evidence weak in 'Camel Battle' trial », 15/09/2011.

⁶⁴ *Daily News Egypt*, « Defense lawyers say evidence weak in 'Camel Battle' trial », *op. cit.*

distinct, qui a débuté début septembre 2011. Ce dernier se déroule à huis-clos, bien que les charges retenues contre eux concernant leur rôle dans la répression de la contestation, soient les mêmes dans les deux procès⁶⁵.

3.3.2. Des témoins qui se rétractent

Toujours durant l'audience du 14 septembre 2011, deux autres témoins, Ibrahim Metwally Ramadan (guide touristique) et Khaled Mohamed Abdel Azim (propriétaire d'une société d'import/export), modifient leurs témoignages. Ayant à l'origine témoigné contre certains accusés en affirmant que ceux-ci avaient payé des hommes de main pour attaquer les manifestants, ils affirment désormais que leurs témoignages étaient erronés. Le premier indique avoir été incité par un ami à témoigner à charge contre les prévenus Hemeida et El-Qawwas. Le second déclare avoir seulement entendu dire que l'ancien député Mohamed Ouda avait payé des hommes de main pour attaquer les manifestants. Les deux hommes affirment devant la Cour ne pas avoir été influencés ou payés pour modifier leurs témoignages⁶⁶.

La Cour pénale décide **d'ajourner le procès jusqu'au 8 octobre 2011**, date à laquelle elle entendra les témoins de la défense⁶⁷. Cette interruption doit permettre à la Cour de prendre connaissance de manière approfondie des procès-verbaux des auditions précédentes. Elle décide de maintenir en liberté les prévenus déjà libérés et en détention préventive, ceux déjà incarcérés⁶⁸.

Les 8 et 9 octobre 2011, plusieurs journalistes attachés au Parlement sont appelés à témoigner⁶⁹. Ils assistaient, le 2 février 2011, à une réunion d'informations convoquée par l'un des prévenus, Fathy Sorour, ex-président de l'Assemblée populaire, concernant plusieurs réformes annoncées la veille par le Président Moubarak lors de son discours. Les témoignages des journalistes se révéleront contradictoires. L'un d'eux, Mohamed El-Sayed, connu sous le nom de Mohamed Abou Zeid, responsable de la rubrique parlementaire du journal *Al-Shorouq*, témoigne à charge contre l'accusé. Il affirme que la réunion a été interrompue par un appel téléphonique du ministre de l'Intérieur de l'époque, Mahmoud Wagdi, à F. Sorour pour l'informer que les manifestations pro-Moubarak étaient en cours d'organisation. Peu après, le directeur de cabinet de F. Sorour lui a fait savoir qu'un millier de charrettes, chevaux et dromadaires ainsi que des hommes de la circonscription de F. Sorour convergeaient vers la place Tahrir. Il lui a demandé de venir les saluer.

Deux autres journalistes à *Al-Masry Al-Youm*, Hossam Sadaqa et Emad Fouad Aly, témoigneront à décharge sur le même événement, indiquant que les deux conversations téléphoniques n'étaient pas suffisamment explicites pour en connaître le sujet et qu'ils n'avaient pas remarqué de chevaux et de dromadaires dans la rue qui longe l'Assemblée. Les avocats de l'accusation ont dénoncé les liens existant entre Fathi Sorour et la direction du journal *Al-Masry Al-Youm* ce qui expliquerait la raison pour laquelle cette publication n'aurait pas révélé la vérité sur les événements⁷⁰.

Ces deux mêmes jours, la Cour entend 5 témoins de la défense, dont Safwat Mahrous, Fargany Saleh, Soheir Youssry, qui ont participé aux manifestations pro-Moubarak⁷¹.

⁶⁵ *Ibid.*

⁶⁶ *Daily News Egypt*, « Witnesses change testimony, Mortada Mansour kicked out in 'Camel Battle' trial »; *Daily News Egypt*, 14/09/2011; « Defense lawyers say evidence weak in 'Camel Battle' trial », 15/09/2011.

⁶⁷ *Daily News Egypt*, « Witnesses change testimony, Mortada Mansour kicked out in 'Camel Battle' trial », art. cit.

⁶⁸ *Arabic Network for Human Rights Information* (Cairo), « Egypt: Court Postpones the Trial of the Defendants in "Battle of the Camel" to 8 October », 15/09/2011, [BDD Lexis Nexis] .

⁶⁹ *Daily News Egypt*, « Mortada Mansour demands 'Camel Battle' judge step down », 09/10/2011 ; *Al-Ahram Hebdo*, N° 892, « Un procès à rebondissements », 12-18/10/2011.

⁷⁰ *Ibid.*

⁷¹ *Ibid.*

Tous ces témoins ont juré que les manifestants pro-Moubarak n'étaient pas armés et qu'ils n'ont pas été incités à participer à ces rassemblements et à attaquer les manifestants de la place Tahrir. Le témoin Fargany Saleh confirme les précédents témoignages des propriétaires de chevaux et de chameaux, Kamel Atris et Sami Abdel Salam Hafez (voir *supra* p. 7) qui avaient déclaré s'être retrouvés par hasard place Tahrir.

Les deux premiers témoins, dont les noms ne sont pas cités dans les sources consultées, reconnaissent être des partisans de Youssef Khattab, prévenu et ancien parlementaire. Ils affirment lors de leurs auditions que ce dernier ne se trouvait pas sur un chameau place Tahrir lors de l'attaque. Leur témoignage contredit celui du troisième témoin de la défense, Safwat Mahrous, qui affirme que Y. Khattab était bien monté sur un chameau mais seulement durant un court moment et à la demande de propriétaires de chameaux qui souhaitaient le prendre en photo. Le dernier témoin, Soheir Youssry, témoigne en faveur du prévenu, Cherif Waly, ancien parlementaire de l'Assemblée populaire, en indiquant que celui-ci avait demandé aux manifestants pro-Moubarak de ne pas se rendre place Tahrir. Elle reconnaît toutefois que ce dernier l'a aidé en 2000 à être libérée de prison, où elle avait été incarcérée pour avoir participé à des manifestations de soutien à l'intifada palestinienne⁷².

Ahmed Ragheb, directeur du *Hisham Mubarak Law Center*, qui représente plusieurs victimes de l'attaque du 2 février, affirme que les auditions de ces témoins de la défense font apparaître plusieurs contradictions.

3.3.3. L'ajournement du procès au 19 décembre 2011

Le 9 octobre 2011, le lendemain de la reprise du procès, Mortada Mansour qui n'est pas présent à l'audience ce jour, fait déposer par son avocat une demande de révocation du juge au motif que celui-ci lui dénie le droit de s'exprimer. Les autres accusés ne le suivront pas dans sa démarche. L'avocat représentant l'ancien conseiller, Hassan El-Tonsy, déclare ainsi : « *Mortada Mansour est un fauteur de troubles - il est le seul qui s'oppose au juge* »⁷³. Le procès est suspendu jusqu'au 19 décembre 2011 dans l'attente de l'examen par la Cour d'appel de la requête de Mortada Mansour⁷⁴.

4. La situation actuelle

Avec 3 millions de membres, l'ex-PND contrôlait par le passé le Parlement, les municipalités et l'économie⁷⁵. Son influence demeurait jusqu'à ces derniers jours encore très importante en Egypte. Même si plusieurs dizaines de personnalités du parti, incluant d'anciens ministres, sont actuellement incarcérées notamment pour corruption, de nombreux membres de l'ex-PND ont l'intention de retrouver une place dans l'arène politique.

Ces derniers mois, ils ont adopté un profil bas et tenté de faire oublier les accusations de corruption qui ont visé nombre d'entre eux. Leur principal objectif est de se présenter aux élections législatives prévues le 28 novembre 2011 sous l'étiquette de candidats indépendants ou celle de nouveaux partis⁷⁶.

⁷² *Daily News Egypt*, « Mortada Mansour demands 'Camel Battle' judge step down », *op. cit.*

⁷³ *Ibid.*

⁷⁴ *Mena* (agence de presse égyptienne), « Arrêt provisoire du procès de la bataille des chameaux », 09/10/2011 ; *Al-Ahram Hebdo*, N° 892, « Un procès à rebondissements », 12-18/10/2011 ; *Arabstoday*, « Cairo Criminal Court stops trial pending 10th suspect's response », 09/10/2011.

⁷⁵ *AFP*, « Egyptians set to vote under deadly shadow », 24/11/2011. [BDD Lexis Nexis],

⁷⁶ *The Frontrunner*, « Egypt Fears Upcoming Election Will Evoke Past Corruption », 18/11/2011

Ainsi, M. Mansour, qui a repris ses activités d'avocat et annoncé qu'il se présenterait aux élections législatives, défendait ainsi début novembre 2011 devant les tribunaux d'anciens membres du parti au pouvoir dont la candidature aux législatives avait été écartée⁷⁷.

Mi-novembre 2011, la Cour suprême annule les décisions de tribunaux locaux en autorisant les membres de l'ex-PND à se présenter aux élections législatives⁷⁸.

Toutefois, les affrontements qui se sont produits place Tahrir et dans plusieurs villes de province ces derniers jours pour dénoncer le maintien du Conseil suprême des forces armées dirigé par Hussein Tantawi⁷⁹ et des personnalités influentes durant le régime Moubarak à la tête du pays et la violence de la répression qui s'en est suivie (près de 30 morts, de source officielle)⁸⁰, modifieront vraisemblablement profondément la situation dans le pays et par voie de conséquence l'issue des procès en cours.

⁷⁷ *The New York Times*, « In Egypt, Fears of Mubarak's Outlawed Party, 'the Remnant,' Loom Over Vote », 14/11/2011.

⁷⁸ *The Guardian*, « Members of Mubarak's former party allowed to stand for election: Egypt's supreme court overturns ban on NDP Fears grow that poll could be marred by violence », 17/11/2011. [BDD Lexis Nexis]

⁷⁹ Ancien ministre de la Défense de Moubarak.

⁸⁰ *AFP*, « Egyptians set to vote under deadly shadow », *op.cit.*

Bibliographie

Rapports

- US Department of State, *Country report on Human Rights practices for 2008*, 12/2010, <http://www.gpo.gov/fdsys/pkg/CPRT-111JPRT62931.pdf>
- International Federation for Human Rights [ecoi.net], *The Price of Hope : Human Rights Abuses During the Egyptian Revolution*, 17/05/2011
<http://www.unhcr.org/refworld/pdfid/4dd4d46d2.pdf>

Articles de presse

[sites web consultés entre le 21 et le 24 novembre 2011]

- *AFP*, « L'ex président du Zamalek en prison », 21/05/2007
<http://jsk1946.forumactif.com/t405-egypte-l-ex-president-du-zamalek-en-prison>
- *The Daily News Egypt*, « Ayman Nour retracts complaints against Mortada Mansour », 18/10/2007
<http://www.thedailynewsegypt.com/archive/ayman-nour-retracts-complaints-against-mortada-mansour.html>
- *Radio-Canada*, « Affrontements violents au Caire », 02/02/2011 <http://www.radio-canada.ca/nouvelles/International/2011/02/02/001-egypte-armee-mercredi.shtml>
- *AFP*, « Trois morts, plus de 600 blessés dans des heurts entre pro et anti-Moubarak », 02/02/2011 [BDD Pressed]
- *AFP/L'Express*, « La chute d'Hosni Moubarak en dix dates », 11/02/2011
http://www.lexpress.fr/actualite/monde/la-chute-d-hosni-moubarak-en-dix-dates_961241.html
- *AFP*, « Trois morts, plus de 600 blessés dans des heurts entre pro et anti-Moubarak », 02/02/2011. [BDD Pressed]
- *The Telegraph*, « Egypt protests: camel and horse riders who invaded Tahrir Square say they are 'good men' », 05/02/2011
<http://www.telegraph.co.uk/news/worldnews/africaandindianocean/egypt/8306223/Egypt-protests-camel-and-horse-riders-who-invaded-Tahrir-Square-say-they-are-good-men.html>
- *Al-Masry Al-Youm*, « Govt official: Revolution dead may be greater than official estimates », 07/03/2011
<http://www.almasryalyoum.com/en/node/342397>
- *Al-Ahram Hebdo*, N° 861, « Commission d'Enquête : Une investigation nécessaire », 9-15/03/2011
<http://hebdo.ahram.org.eg/arab/ahram/2011/3/9/egypt6.htm>
- *Ahram Online*, « Report on 'Battle of the Camel' spotlights Mubarak regime crimes », 24/03/2011
<http://english.ahram.org.eg/NewsContent/1/64/8458/Egypt/Politics-/Report-on-Battle-of-the-Camel-spotlights-Mubarak-r.aspx>
- *Ahram Online*, « Infamous lawyer, Mortada Mansour, sentenced to 15 days in prison », 13/04/2011
<http://english.ahram.org.eg/NewsContent/1/64/9984/Egypt/Politics-/Infamous-lawyer,-Mortada-Mansour,-sentenced-to--da.aspx>

- *Ahram Online*, « Bosses, enforcers and thugs in Egypt's Battle of the Camel to see harsh retribution », 19/04/2011
<http://english.ahram.org.eg/NewsContent/1/64/10293/Egypt/Politics-/Bosses,-enforcers-and-thugs-in-Egypt-Battle-of-th.aspx>
- *Ahram Online*, « Fact-finding committee releases report on the January 25 Revolution », 19/04/2011
<http://english.ahram.org.eg/NewsContent/1/64/10374/Egypt/Politics-/Factfinding-committee-releases-report-on-the-Janua.aspx>
- *Al Bawaba News* [Eurasia Review News and Analysis], « Egypt: Investigation Looking At Mubarak Responsible For Civilian Deaths », 20/04/2011
<http://www.eurasiareview.com/20042011-egypt-investigation-looking-at-mubarak-responsible-for-civilian-deaths/>
- *Al Ahram Weekly Online*, n° 1044, « Blood on their hands », 21-27/04/2011
<http://weekly.ahram.org.eg/2011/1044/fr1.htm>
- *Secrets 7 Days*, « Release Murtada Mansour for the second time », 28/04/2011
<http://secrets7days.com/news/21/1419/Release-Murtada-Mansour-for-the-second-time-en>
- *Le Progrès égyptien*, « Sorour en détention prolongée de 15 jours », 30/05/2011, [BDD Lexis nexis],
<http://213.158.162.45/~progres/index.php?action=news&id=6448&title=Sorour%20en%20d%C3%A9tention%20%20prolong%C3%A9e%20de%2015%20jours>
- *Le Progrès égyptien*, « Document détaillé sur "la bataille des chameaux" remis au procureur général », 14/07/2011
<http://213.158.162.45/~progres/index.php?action=news&id=7293>
- *Le Monde*, « Egypte : les instigateurs de la "bataille des chameaux" traduits en justice », 07/07/2011 [BDD Pressed]
- *Ahram Online*, « Sorour, El-Sherif and Mansour referred to a criminal court for "Battle of the Camel" », 07/07/2011
<http://english.ahram.org.eg/NewsContent/1/64/15840/Egypt/Politics-/Sorour,-EISherif-and-Mansour-referred-to-a-crimina.aspx>
- Xinhua (Le Caire), « L'Égypte poursuit 25 personnalités de l'ancien régime pour la "bataille des chameaux" », 07/07/2011
<http://www.afriquinfos.com/articles/2011/7/7/brevesdafrique-181883.asp>
- *The New York Times*, « Mubarak Allies Charged in Tahrir Square Attack », 07/07/2011
<http://www.nytimes.com/2011/07/08/world/africa/08egypt.html>
- *Al-Jazeera*, « Egypt speaker 'plotted battle of the camel' », 14/07/2011
<http://www.aljazeera.com/news/middleeast/2011/07/2011714172156277964.html>
- *Libération*, « L'attaque de chameaux place Tahrir? Une idée du président du Sénat égyptien », 14/07/2011.
<http://www.liberation.fr/monde/01012349082-l-attaque-de-chameaux-place-tahrir-une-idee-du-president-du-senat-egyptien>
- *Le Progrès égyptien*, « Le procès de "La bataille des chameaux" devant la Cour pénale 20 août », 21/07/2011
<http://213.158.162.45/~progres/index.php?action=news&id=7426>
- *Le Progrès égyptien*, « Les accusés dans la bataille des chameaux jugés le 11 septembre », 27/07/2011.
<http://213.158.162.45/~progres/index.php?action=news&id=7512>

- *Al-Jazeera*, « Trial begins over Egypt's 'camel battle' », 11/09/2011
<http://www.aljazeera.com/video/middleeast/2011/09/2011911174015914288.html>
- Al Arabiya And Agencies, « Egypt bans TV coverage of 'camel battle' trials, military ruler's testimony postponed », 11/09/2011
<http://www.alarabiya.net/articles/2011/09/11/166369.html>
- *Al -Masry Al-Youm*, « 'Battle of the Camel' trial begins with a ban on broadcasts, lawyers barred from court », 11/09/2011
<http://www.almasryalyoum.com/en/node/494734>
- *Ahram Online*, « Mubarak regime bosses in the dock as Battle of the Camel trial opens », 11/09/2011
<http://english.ahram.org.eg/NewsContent/1/64/20914/Egypt/Politics-/Mubarak-regime-bosses-in-the-dock-as-Battle-of-the.aspx>
- *Daily News Egypt*, « El-Sherif, Sorour deny involvement in 'Camel Battle', 11/09/2011 [BDD Lexis Nexis]
- *Le Progrès égyptien*, « Report des témoignages de Tantaoui et d'Annan aux 24 et 25 septembre », 12/09/2011
http://213.158.162.45/~progres/index.php?action=print_news&id=8075
- *Xinhua*, « Le procès de la 'Bataille des chameaux' reprendra mardi », 13/09/2011
<http://www.afriquinfos.com/articles/2011/9/13/brevesdafrique-186781.asp>
- *Le Temps d'Algérie*, « Egypte : Le procès de la «Bataille des chameaux» ajourné », 13/09/2011
<http://www.djazairess.com/fr/letemps/62354>
- *Daily News Egypt*, « Horses and camels entered Tahrir Square by mistake, say witnesses », 13/09/2011
<http://www.thedailynewsegypt.com/egypt/horses-and-camels-entered-tahrir-square-by-mistake-say-witnesses.html>
- *Daily News Egypt*, « Witnesses change testimony, Mortada Mansour kicked out in 'Camel Battle' trial », 14/09/2011
<http://www.thedailynewsegypt.com/egypt/witnesses-change-testimony-mortada-mansour-kicked-out-in-camel-battle-trial.html>
- *Youm7*, « Highlights from Battle of Camel's third session », 14/09/2011
<http://english.youm7.com/News.asp?NewsID=345093>
- *Daily News Egypt*, « Defence lawyers say evidence weak in 'Camel Battle' trial », 15/09/2011
<http://www.thedailynewsegypt.com/other-top-stories/defense-lawyers-say-evidence-weak-in-camel-battle-trial.html>
- *Arabic Network for Human Rights Information (Cairo)*, « Egypt : Court Postpones the Trial of the Defendants in "Battle of the Camel" to 8 October », 15/09/2011 [BDD Lexis Nexis],
- *Mena* (agence de presse égyptienne), « Egypte : jugement des accusés de la bataille des chameaux », 08/10/2011
http://www.nileinternational.net/fr/full_story.php?ID=20320
- *Daily News Egypt*, « Mortada Mansour demands 'Camel Battle' judge step down », 09/10/2011
<http://www.thedailynewsegypt.com/egypt/mortada-mansour-demands-camel-battle-judge-step-down.html>

- *Arabstoday*, « Cairo Criminal Court stops trial pending 10th suspect's response », 09/10/2011
<http://www.arabstoday.net/en/suspects-in-battle-of-the-camel-admit-to-attacking-tahrir-protestors.html>
- *Mena* (agence de presse égyptienne), « Arrêt provisoire du procès de la bataille des chameaux », 09/10/2011
http://www.nileinternational.net/fr/full_story.php?ID=20451
- *Al-Ahram Hebdo*, N° 892, « Un procès à rebondissements », 12-18/10/2011
<http://hebdo.ahram.org.eg/arab/ahram/2011/10/12/egypt4.htm>
- *The New York Times*, « In Egypt, Fears of Mubarak's Outlawed Party, 'the Remnant,' Loom Over Vote », 14/11/2011
<http://www.nytimes.com/2011/11/15/world/middleeast/in-egypt-mubarak-loyalists-are-ousted-but-still-feared.html?pagewanted=all>
- *The Guardian*, « Members of Mubarak's former party allowed to stand for election: Egypt's supreme court overturns ban on NDP Fears grow that poll could be marred by violence », 17/11/2011 [BDD Lexis Nexis]
- *The Frontrunner*, « Egypt Fears Upcoming Election Will Evoke Past Corruption », 18/11/2011 [BDD Lexis Nexis]
- *Deutsche Presse-Agentur/DPA*, « Last head of Mubarak's ruling party dies », 20/11/2011 [BDD Lexis Nexis]
- *AFP*, « Egyptians set to vote under deadly shadow », 24/11/2011 [BDD Lexis Nexis]